

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2020

Présents : MM. PETIT Serge. AFFOLE Stéphane. BROUSSE. Michèle. DAVAL-POMMIER Blandine. DIDAILLER Anne. DUFFOURD-CAGNON Josiane. LAMOUILLE Alain. METRAL Sylvie. REY François. REY Sébastien

Absents : ANDRÉ Rodolphe. DAGNIAUX-LECLERE Florence. MANTOVAN Françoise. TRAVERS Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : DUFFOURD-CAGNON Josiane

1 – Approbation du compte rendu du 18/02/2020

Approuvé à l'unanimité

2 – Urbanisme

Informations sur les dossiers en cours

3 - Délibérations

✓ Chaufferie bois – Approbation du compte de gestion, approbation du compte administratif 2019, affectation des résultats, vote du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le Compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

Section Fonctionnement

Dépenses : 30 129.55 €

Recettes : 29 303.95 €

Résultats de l'exercice 2019 : - 825.60 €

Résultats reportés 2018 : + 12 676.92 €

Résultats cumulés : + 11 851.32 €

Section Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Résultats de l'exercice 2019 : néant

Résultats reportés 2018 : + 512,00 €

Résultats cumulés : + 512,00 €

Le compte administratif du maire est adopté à 9 voix pour. Le maire a quitté la salle pour ce vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 pour la somme de 11 851.32 €.

Le budget primitif 2020 de la chaufferie bois s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 39 700,00 € et en section investissement à la somme de 512 €.

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la vente des calories bois et l'excédent de fonctionnement. Les dépenses concernent principalement l'achat de combustibles pour la chaudière, les frais d'électricité, les travaux d'entretien et de maintenance de la chaudière bois.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 de la chaufferie bois.

Arrivée de Sébastien REY

✓ Centre de loisirs - Approbation du compte de gestion, approbation du compte administratif 2019, affectation des résultats 2019 et vote du budget primitif 2020

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte de gestion du Trésorier.

Le Compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

Section Fonctionnement

Recettes Fonctionnement : 357 292.05 €
Dépenses Fonctionnement : 356 349.53 €
Résultat de l'exercice 2019 : + 942.52 €
Résultat reporté 2018 : + 5 846.70 €
Résultats cumulés : + 6 789.22 €

Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif. Adopté à l'unanimité par 10 voix pour.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 pour la somme de 6 789.22 €.

Vote du budget primitif 2020 du centre de loisirs

La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 362 438.00 €. Les principales dépenses concernent l'achat des repas pour 100 000 €, achat des goûters pour 11 000 € et les frais de personnel 225 050 €, personnel mis à disposition par la commune.

Les recettes sont constituées par la redevance du service périscolaire (heures de garderie matin/soir, repas, heures d'accueil au centre de loisirs mercredi/vacances scolaires) 192 000 €, une participation de la commune à hauteur de 88 949 €, les aides de la CAF pour 55 000 € et participations des autres communes pour 17 000 € et plan mercredi 2500 €
Adopté à l'unanimité par 11 voix pour.

✓ Budget principal - Approbation du compte de gestion, approbation du compte administratif 2019, affectation des résultats et vote du budget primitif 2020

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte de gestion du Trésorier.

Approbation du compte administratif 2019 du budget principal

Recettes Fonctionnement : 1 441 440.57 €
Dépenses Fonctionnement : 1 244 022.56 €
Excédent Fonctionnement : + 197 418.01 €
Recettes Investissement : 329 527.96 €
Dépenses Investissement : 407 737.84 €
Déficit Investissement : - 78 209.88 €
Résultat reporté 2018 : + 389 281.00 €
Résultat cumulé 2018+2019 : + 311 071.12 €

Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif. Adopté à l'unanimité par 10 voix pour.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats excédentaires de la section de Fonctionnement soit 197 418.01 € en recettes d'investissement au compte 1068 pour 177 418.01 et en recettes de fonctionnement pour 20 000 €.
Adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2020 du budget principal

La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 428 908 €.

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 900 283 €.

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- Remboursement des emprunts (y compris emprunts Syane) : 156 615 €
- Projets acquisitions immobilières : 190 000 €
- Remboursement taxe d'urbanisme : 150 000 €
- Etudes diverses : 67 840 €
- Sondages/prospections centre bourg : 15 928 €
- Achats de terrains, régularisations foncières : 26 000 €
- Travaux voiries/enrobé, éclairage public : 64 611 €
- Travaux divers bâtiments communaux : 34 000 €
- Cheminement doux route des Bauges : 15 288 €
- Travaux forestiers : 3 300 €
- Matériels et installations générales : 36 460 €
- Dépenses imprévues : 20 138 €

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par :

- L'excédent d'investissement reporté : 311 071.12 €
- L'excédent de fonctionnement : 177 418.01 €
- FCTVA 2018 : 19 614 €
- Taxe d'aménagement : 101 000 €
- Subventions diverses : 95 000 €
- Amortissement des immobilisations : 4 443 €

Adopté à l'unanimité par 11 voix pour.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close.